

**SYNERGIE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU LUALABA
OEUVRANT DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES ET
LES DROITS DE L'HOMME.**

Déclaration de la synergie des organisations de la société civile du Lualaba ouvrants dans le secteur des ressources naturelles sur la délocalisation illégale de Kasulo, la cité Gecamines Kolwezi, les villages Kabamba, Mukoma, Kandiba, Bloc III et le quartier Kabila

La synergie des Organisations non gouvernementales du Lualaba, engagées dans le secteur des ressources naturelles à savoir : INITITIVE BONNE GOUVERNANCE ET DROITS HUMAINS, ACTION POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS, ASSOCIATION DES FEMMES POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, CARITAS KOLWEZI, CENTRE D'AIDE JURIDICO-JUDICIAIRE, CONSEIL DES OPPRIMES VICTIMES POUR LA REVENDICATION PACIFIQUE, STRUCTURE PROVINCIALE DE L'ENERGIE, LA VOIX DES OPPRIMES, LES AMIS D'OBAMA, MIROIR DU PEUPLE, OBSERVATOIRE DE RESSOURCES NATURELLES/CENCO ET ONG BON PASTEUR, dénoncent la délocalisation anarchique et sans respect des normales légales des Communautés locales telle que mis en œuvre par les Entreprises minières CHEMAF, COMMUS ainsi que celle initiée par le gouvernement Provincial du Lualaba vis-à-vis des Propriétaires fonciers de Kasulo et des cultivateurs de Samukinda.

Depuis le mois de Juin passé la société CHEMAF a lancé les travaux de construction qui impactent directement les Villages Kabamba, Mukoma, Kandiba, Bloc III et le quartier kabila où plusieurs familles environnantes sont soumises à une délocalisation forcée, contre des faibles et injustes indemnités, cela en absence de toute consultation préalable.

Au Quartier GECAMINES KOLWEZI, les familles vivent au rythme des minages et d'une délocalisation sans planification précise de la part de la COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL, en sigle COMMUS qui se livre à une délocalisation anarchique en favorisant la démolition des maisons qui laissent place aux dépotoirs en pleine cité et mettant en mal les efforts contre la malaria.

Pour ce qui est de Kasulo, la Synergie est sidérée et inquiète de voir le Gouvernement Provincial procéder à l'indemnisation des propriétaires fonciers et des cultivateurs de Samukinda en violation de la loi Congolaise et de toutes les bonnes pratiques en la matière, et cela en faveur de la société CDM. Ainsi on veut savoir à quel titre la société CDM intervient-elle dans ce processus ? On se demande, quelle est la nature et le contenu du contrat entre CDM et la province ? Quel est le plan de ce processus de délocalisation et quel est le rapport d'étude d'impact environnemental et social élaboré sur Kasulo ?

De ce qui précède la synergie dénonce le manque de transparence sur le processus de Kasulo ; le manque de consultation préalable et libres des populations affectées ; la pratique des faibles

indemnités ; les intimidations qui accompagnent le processus de délocalisation tant les gens disent n'avoir pas d'autres choix sinon prendre les sommes qui leur sont imposées.

Pour ce faire la synergie Recommande :

Aux entreprises CHEMAF ET COMMUS de :

- Cesser sans délais des opérations de délocalisation illégale telle que constatées,
- Examiner et donner suite aux revendications des familles déjà délocalisées ;
- Procéder par les paiements en nature c.à.d. maison contre maison ;

Au gouvernement Provincial du Lualaba de :

- Suspendre sans délais la délocalisation illégale des populations,
- Exiger des entreprises CHEMAF et COMMUS les consultations claires et transparentes des communautés affectées par leurs projets ;
- Exiger des indemnités en nature c.à.d. maison contre maison avant le paiement d'argent
- Revoir les conditions de délocalisation des cultivateurs de Samukinda et des propriétaires Fonciers de Kasulo ;
- De trouver des terres arables pour les cultivateurs de Samukinda en plus de l'argent payé ;

A l'Assemblée Provincial du Lualaba :

- D'interpeller le gouvernement Provincial sur son indifférence face aux cas des délocalisations anarchiques telles que pratiquées par les sociétés COMMUS, CHEMAF et d'autres à travers la Province ;
- D'accompagner la synergie dans ses actions des plaidoyers en faveur des communautés au niveau National et Provincial.

A la coordination de la société civile :

- De se désengager de la commission chargée de délocaliser les cultivateurs de Samukinda et les propriétaires fonciers de Kasulo ;

A la population de Kolwezi :

- De faire large diffusion de la présente déclaration,
- De se mobiliser pour dénoncer les violations des droits de l'homme par les entreprises Minières ;

la Presse :

- De faire large diffusion du présent communiqué et d'en favoriser le débat ;

Fait à Kolwezi en date du 31 aout 2017

Tel : 0994834158, 0997025716, 0818350747

Mail : ibgdhasbl2016@gmail.com